

# DROIT & PROCÉDURE

LA MAISON DES POLYTECHNICIENS

Mardi 5 octobre 2021



Monsieur le Directeur des Affaires civiles et du Sceau,

Monsieur le représentant de Madame la Première présidente de la Cour de cassation,

Mesdames et Messieurs les Présidents et magistrats de la Cour de cassation,

Monsieur le Premier président de la Cour d'Appel de Paris,

Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire de Paris,

Mesdames et Messieurs les Présidents et hauts magistrats,

Mesdames et Messieurs les professeurs de droit,

Mesdames et Messieurs les anciens bâtonniers et anciens vice-bâtonniers,

Monsieur le Bâtonnier,

Madame la Bâtonnière élue, chère Julie,

Madame la représentante de la présidente de la Conférence des Bâtonniers,

Monsieur le Président de la Délégation des barreaux de France,

Monsieur le Président de la chambre départementale des huissiers de justice de Paris,

Mesdames et Messieurs les représentants des associations professionnelles,

Mes chers Confrères, mes chers Amis,

Merci à tous d'être fidèles à ce rendez-vous annuel de notre association.

Vous savez qu'il est de tradition que le président de l'association vous adresse quelques remarques au début de notre dîner.

Il est pareillement de tradition qu'à ce moment précis, les convives échangent des regards inquiets, singulièrement quand l'orateur commence en promettant d'être bref.

Il est surtout de tradition que le président consacre l'essentiel de son propos à remercier tous ceux qui ont participé aux activités de notre association durant l'année écoulée.

Mais cette année est un peu exceptionnelle, c'est pourquoi avec votre permission, je vais m'écarter un peu de ce troisième aspect de notre tradition.

L'année est exceptionnelle car la dernière fois que nous étions tous réunis pour notre dîner annuel, c'était le 5 juin 2018.

Ce rendez-vous a été remplacé en 2019 par la célébration des 50 ans de notre association, puis en 2020 nous avons dû y renoncer en raison de la situation sanitaire.

Et depuis juin 2018, croyez-moi, il s'est passé beaucoup de choses !

Je veux dire, beaucoup de choses dans notre association.

Nos réalisations depuis 2018 se comptent par dizaines.

Elles ont pris la forme de séminaires, conférences-débats, matinales, ateliers, participation à des groupes de travail, participation aux enseignements de l'EFB et de l'ENM, la direction de plusieurs modules de Campus, une série de publications et bon nombre de consultations à la demande de l'Ordre des avocats ou du CNB.

Le rythme s'est à peine atténué au printemps 2020, lorsque nous avons tous fait la connaissance de Zoom, Teams, Google Meet et autres systèmes de visioconférence.

Et à quelque chose malheur étant bon, l'utilisation de la visioconférence pour nos activités a permis un nombre de participants bien plus élevé que d'ordinaire, plusieurs centaines pour chacune de nos conférences-débats et jusqu'à près de 6.000 lors des ateliers de voies d'exécution de septembre 2020.

Je voudrais ici rendre hommage et remercier celle qui a si bien dirigé le travail de l'association à travers cette période difficile, et qui aurait dû être devant vous l'année dernière si les circonstances n'en avaient pas décidé autrement, c'est-à-dire notre amie Muriel Cadiou, présidente de notre association de 2018 à 2020.

Considérant l'ensemble de ce que l'association a réalisé depuis 2018, j'ai compris en préparant ces quelques remarques que je me trouvais dans une situation où, de toute façon, j'allais devoir implorer votre mansuétude.

La tradition aurait voulu que je mentionne chacune de nos activités et qu'au nom de l'association, je remercie individuellement chaque intervenant.

Mais dans ce cas, je crois que l'inquiétude dans vos regards se serait muée en panique et j'aurais sûrement abusé à la fois de votre mansuétude et de votre patience.

J'ai donc pris le parti d'implorer la mansuétude de tous ceux, magistrats, professeurs, huissiers, avocats, membres ou non membres de notre association, qui ont participé à nos travaux ces trois dernières années, et que je vois très nombreux parmi vos visages.

Je vous demande pardon de ne pas citer tous vos noms, mais soyez assurés, chacun de vous, de la reconnaissance chaleureuse de notre association pour le travail que vous avez accompli à nos côtés, en plus des charges de vos fonctions.

C'est un travail important et nous espérons que vous continuerez de cheminer avec nous.

Pourquoi ce travail est-il si important ?

Il est important parce qu'il est réalisé au sein de l'association Droit & Procédure, et parce que notre association occupe une place très originale dans le paysage judiciaire de notre pays.

Dans notre assemblée de ce soir, ce paysage, nous le connaissons tous. C'est celui dans lequel nous vivons au quotidien.

Nous connaissons tous les rapports, les études, les textes qui se succèdent, où reviennent souvent les mots simplification, efficacité ; et pourtant on dirait que les symptômes qui justifient chaque réforme des textes persistent sous une forme ou une autre après les réformes.

Je vous propose de passer au large des considérations un peu rebattues sur l'empilement des réformes, le grand Noël du procédurier en toute saison, les sarcasmes sur le mode « *I have a dream : des conclusions structurées sur une demi-page* » et autres amabilités qui ont peut-être un pied dans la réalité mais qui, dans leur tonalité, ne font pas avancer les choses.

En quoi notre association joue-t-elle un rôle singulier dans ce paysage un peu tourmenté ?

Héritiers moraux des anciens avoués de première instance, nous en avons gardé une certaine dose de sérieux, d'esprit concret, de sens du service et un zeste de sobriété voire de discrétion.

Nous en avons surtout gardé l'indépendance, car nous ne prétendons pas représenter une profession, ni un groupe d'intérêt, et nous ne sommes tributaires d'aucun suffrage.

Mais notre singularité s'exprime surtout au présent et au futur.

Au fil du temps, notre association est devenue l'une des rares, peut-être la seule organisation où travaillent ensemble de manière régulière des magistrats, des avocats, des professeurs, des greffiers et d'autres membres de la famille judiciaire, tous unis par le désir d'expliquer et d'améliorer le fonctionnement quotidien de notre justice.

Et en ces jours où l'on peut regretter que la relation entre la magistrature et le barreau soit parfois un peu moins qu'harmonieuse, nous sommes particulièrement fiers de compter parmi nos membres un nombre croissant de magistrats.

Mesdames et Messieurs vous êtes les bienvenus dans notre association, car l'ouvrage ne manque pas.

Pour apporter notre contribution à l'évolution du fonctionnement quotidien de notre justice, notre méthode présente un certain cousinage avec la manière dont Fernand Braudel abordait l'histoire.

Il croyait au temps long, et il croyait que souvent les petites choses déterminent les grandes, bien plus que l'inverse.

Je ne suis pas certain que nous ayons toujours la patience de croire au temps long dans notre domaine, mais au moins je suis certain que notre association croit davantage aux améliorations ponctuelles issues de l'expérience directe du quotidien qu'aux grands mouvements systémiques dont il est souvent difficile de mesurer toutes les implications.

Ne vous méprenez pas : il ne s'agit pas de dire que notre association ne s'intéresse pas aux questions portant sur les aspects fondamentaux de notre justice.

Ces questions sont partout présentes dans nos activités et plus encore dans nos débats, et je vous prie de croire que de ce point de vue, nous sommes tout sauf un monolithe.

Mais si nous gardons un œil sur ces questions fondamentales, nous restons convaincus qu'elles ne présentent d'intérêt véritable que dans leur mise en œuvre dans les règles et pratiques qui font notre quotidien à tous.

Voilà en quelques mots ce qui fait l'originalité de notre association aujourd'hui.

Et alors, que faire de cet outil formidable que nous avons dans nos mains ?

Je vais vous parler maintenant de projets et d'avenir, mais je voudrais d'abord m'arrêter un instant pour trois mercis.

Le premier s'adresse à votre conseil d'administration.

Pour ceux ici qui n'en sont pas membres, et au risque de froisser la modestie de ceux qui en sont membres, je voudrais vous dire que ce conseil d'administration est une équipe extraordinaire.

Voilà des professionnels d'horizons différents, qui viennent partager leur expérience, investir leur temps et leur énergie pour organiser des activités au service des professions judiciaires.

Dites-vous bien qu'ils n'ont pas que cela à faire, et pas grand-chose à y gagner, si ce n'est notre amitié et notre reconnaissance.

Et peut-être aussi le sentiment du colibri de faire sa part, d'apporter sa contribution, même modeste, dans le grand œuvre.

Le deuxième merci s'adresse à votre comité scientifique, qui depuis 2015 nous aide à réfléchir aux orientations de nos activités, et dont presque tous les membres nous honorent de leur présence ce soir.

Mesdames et Messieurs, merci du temps que vous consacrez à notre association en plus de vos importantes fonctions.

Nous sommes déterminés à faire de notre mieux pour que nos activités soient à la hauteur des avis et conseils que vous nous donnez.

Le troisième merci s'adresse à Madame Véronique Jeandé, secrétaire générale, directrice de cabinet, aide de camp, conseiller diplomatique, cheffe du protocole et mémoire de l'association depuis tant d'années, sans qui rien de ce dont je vous parle ne serait possible.

Véronique, pardon pour cette exhortation intéressée, mais surtout prenez soin de vous !

Parlons d'avenir, maintenant.

Dans quelques jours, nous allons contribuer au programme européen Lawyerex en donnant en anglais un séminaire de présentation de la procédure civile française à un auditoire d'avocats étrangers.

Dans les mois qui viennent, nous vous inviterons à participer à une conférence-débat sur le financement du procès, et probablement une autre sur l'audience utile, et nous tiendrons au moins deux autres conférences-débats sur des sujets d'actualité.

Nous proposerons une formation spéciale sur la communication par voie électronique en matière civile devant les cours d'appel et une autre sur les procédures ordinaires.

Nous participerons avec l'ENM et l'EFB à une formation commune sur le nouveau droit des sûretés.

Nous organiserons avec la cour d'appel, l'université Paris-Nanterre, l'ENM et les éditions Lextenso, les Ateliers de Procédure civile ; et avec l'université de Paris-Nanterre, et nos amis commissaires de justice et de l'AAPPE, et toujours les éditions Lextenso, les Ateliers des voies d'exécution.

Vous le voyez, nous avons un programme copieux pour ces prochains mois, mais il y a beaucoup plus que cela.

Au-delà de notre programme d'activité, il y a d'autres idées et d'autres projets en germe.

Ces idées et ces projets ont quelque chose à voir avec une citation que l'on attribue à Périclès ou à Thomas Jefferson, ne me demandez pas de trancher cette question de paternité.

L'un ou l'autre aurait dit : « si tu veux quelque chose que tu n'as jamais eu, il te faudra faire ce que tu n'as jamais fait. »

Alors, que voulons-nous, que nous n'ayons jamais eu, ou presque ?

Une justice judiciaire respectée par les citoyens et par les autres pouvoirs, notamment lorsqu'il s'agit de commenter les décisions qu'elle rend.

Une justice judiciaire qui se respecte elle-même, notamment par l'unité, le courage et la prudence de ceux qui la servent et dont on pourrait attendre qu'au moins certains d'entre eux soient reconnus par nos concitoyens comme des consciences et des voix au service des principes fondamentaux de notre société.

Une justice efficace, simple et soucieuse d'une utilisation rationnelle de l'argent public.

Évidemment, me direz-vous, tout cela exprime un bel idéal, mais cela ne nous aide pas beaucoup pour traiter, tout de suite, les sujets qui sont devant nous.

Vous allez voir que ce n'est pas tout à fait vrai.

Voici deux exemples de sujets sur lesquels nous pourrions nous inspirer de Périclès ou Jefferson pour faire bouger les choses du quotidien en gardant les yeux sur notre bel idéal.

Le premier concerne la maîtrise des flux dans nos tribunaux.

Oui notre justice manque de moyens humains et matériels relativement à la plupart des pays européens, la chose est entendue.

Et oui sans vouloir faire de mauvais esprit, *le budget de la justice c'est encore e...ric rac*, année après année.

Comme le dit le message gouvernemental à propos de la vaccination contre la Covid, on peut débattre de tout sauf des chiffres, encore que... et en matière de nombre de juges par habitant, et de budget de la justice rapporté au PIB, les chiffres sont sévères pour notre pays.

Oui nous connaissons tous des magistrats surchargés, pour qui on n'ose même pas songer à ce que doit être leur rémunération rapportée à leur temps de travail.

Mais sauf à croire au temps très long, on ne peut pas se contenter de ce constat et attendre que les choses changent par la vertu du retour de la croissance et de l'augmentation des budgets.

À un moment donné, peut-être faudra-t-il que les professions judiciaires se fassent à l'idée que les améliorations nécessaires ne viendront pas principalement d'une augmentation des personnels et qu'il faut faire avec ce que l'on a, notamment pour contenir les flux d'affaires dirigées vers nos tribunaux.

Une fois que l'on a posé cela, il faut continuer de regarder les choses face.

Pardonnez-moi de forcer un peu le trait, mais il ne sert à rien d'essayer de réguler les flux en complexifiant les règles de procédure au rythme d'une grande réforme tous les deux ans et d'une myriade de plus petites entre-temps, le tout en proclamant un objectif de simplification.

Il faudra en effet faire des choses que nous n'avons jamais faites.

Peut-être qu'il faudra avoir le courage d'expliquer que tout citoyen ne peut pas compter sur le travail gratuit de l'institution judiciaire pour n'importe quel petit litige.

Peut-être qu'il faudra avoir le courage d'expliquer que celui qui perd un procès pourra devoir payer les frais réels que son adversaire aura dû engager pour faire valoir ses droits ou se défendre, en dehors de toute notion d'abus, comme c'est le cas dans bon nombre de pays européens.



Le second exemple pour lequel nous pourrions utilement nous inspirer du duo Périclès-Jefferson est tiré de réflexions partagées entre Mme la professeure Soraya Amrani-Mekki, le premier président Jean-Michel Hayat et votre serviteur.

C'était il y a quelques mois et notre conversation se trouvait au carrefour de deux lignes de réflexion : l'une sur le sujet si important de la qualité des relations entre magistrats et avocats, l'autre sur le sujet également important de l'audience et de son utilité.

De cette conversation est née une idée reprise dans une tribune publiée il y a quelques jours à la Gazette du Palais sous le titre « Une proposition d'avancée décisive dans la relation avocats-magistrats : le rapport d'audience pour tous ! ».

Pardonnez-moi d'abandonner toute modestie, mais l'idée proposée dans cette tribune est très intéressante : il faut lui donner une chance et l'essayer.

Cette idée doit nous permettre d'atteindre deux objectifs :

Le premier est d'améliorer l'utilité de l'audience civile.

Nous savons tous ici qu'une des faiblesses de notre système actuel est que souvent l'audience n'apporte pas à celui qui va juger les éléments qu'il en attendait à partir des écritures qui lui ont été soumises.

Les avocats ont beaucoup de qualités, mais ils ne sont pas devins.

Ils ne peuvent pas connaître avant l'audience les sujets sur lesquels le juge souhaiterait être spécialement éclairé si le juge ne leur en dit rien.

Précisément, il s'agirait d'indiquer aux parties les points sur lesquels le juge voudrait être éclairé à l'audience en leur remettant, avant l'audience, le rapport prévu par l'article 804 du Code de procédure civile.

On permettrait ainsi aux avocats de concentrer leur préparation d'audience sur les points indiqués par le juge, et on éviterait donc des plaidoiries que le juge estime hors sujet.

C'est donc la voie d'un gain de temps à l'audience.

Le deuxième aspect de cette proposition consiste à ce que toutes les formations civiles des tribunaux judiciaires et des cours d'appel accueillent des élèves-avocats chargés de rédiger ces rapports pour tous les dossiers qui seront plaidés à l'audience.

Cette période auprès des juridictions serait un vrai trésor en matière de formation.

Les élèves-avocats auraient ainsi l'occasion de contribuer à une étape décisive de l'instance, particulièrement enrichissante pour comprendre la manière dont la décision se construit.

Et notre association serait heureuse de contribuer, avec l'ENM et l'EFB et les autres écoles d'avocats, à la mise en place d'une formation sur la rédaction des rapports.

Puisque nous sommes entre nous, offrons-nous le luxe de la franchise.

On ne peut pas passer son temps à se lamenter sur l'insuffisance des échanges en matière de formation des avocats et des magistrats, qui débouche sur une insuffisante connaissance de l'autre profession, elle-même source de bien des malentendus, et ignorer tous les aspects positifs que cette proposition apporterait.

Voilà une mesure concrète, facile à mettre en œuvre, qui ne coûte presque rien, et qui apporte un bénéfice clair à court terme comme à long terme.

Certes il y aurait encore du travail pour les aspects pratiques de sa mise en œuvre, mais nous serions heureux d'y contribuer.

En tout cas, ce genre de proposition est exactement le cœur de métier d'une association comme la nôtre, et je vous encourage tous à ne pas hésiter à nous faire part de suggestions de cette nature que vous pourriez avoir à la lumière de votre expérience du fonctionnement de nos juridictions.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les remarques que je souhaitais partager avec vous ce soir pour illustrer combien notre association est vibrante d'ambition et de projets.

Pour l'heure, je voudrais dire un dernier merci.

Peut-être ne savez-vous pas combien notre association se distingue aussi par le lien amical et chaleureux qui unit anciens et actuel présidents.

En bref, le président peut à tout moment et sur tout sujet consulter ceux qui l'ont précédé, et notre usage est que ces anciens présidents sont toujours disponibles mais ne s'imposent jamais.

Je voudrais les remercier pour leur présence, leur clairvoyance, leur bienveillance et leur délicatesse ; même si parfois en pensant à eux, mon âme Tintinophile se dit que *c'est une chance, il n'y a que dans Tintin que l'on trouve 2 Dupond.*

Et puisque j'évoque les anciens présidents, je ne peux pas terminer ces propos sans vous inviter à partager une seconde avec moi le souvenir de la voix, du rire, des yeux bleus et de l'énergie de Michel Bertin, ancien président de l'association, qui m'y a fait adhérer il y a un nombre d'années que la décence m'interdit d'indiquer.

Michel nous a quittés en 2017. Je salue avec affection son épouse Elisabeth, ainsi qu'Ariane Chain, qui se trouve parmi nous ce soir, et le souvenir de Bruno.

Des projets, des idées nouvelles mais de la mémoire : au fond c'est un assez bon résumé de ce qui fait la substance de Droit & Procédure.

Je vous remercie.

Antoine KIRRY  
Président de DROIT & PROCÉDURE